

ÉCOLE DES SPORTS DU 16^e — ES 16

Rétroplanning de l'Assemblée générale extraordinaire

UA16 ES16 — association déclarée · Siège : 26 avenue du Maréchal Franchet d'Esperey, 75016 Paris · INSEE (SIRENE) n° 402 845 945

Calendrier

Date	Étape	Base / délai
Avant le 26 juin	Paramétrer la plateforme Kercia (import du corps électoral, secret du scrutin, gestion des pouvoirs en ligne, dépouillement et génération automatique des PV) ; figer le corps électoral ; constituer la commission électorale (3 adhérents indépendants volontaires, non candidats, approuvés par le CA).	Préparation
Ven. 26 juin, midi — J0	Publication de la convocation (site du club, affichage au club, courriel à tous les adhérents) avec l'ordre du jour, l'appel à candidatures et les projets (statuts, règlement intérieur). Ouverture du dépôt des candidatures.	Lancement
Lun. 6 juillet (23 h 59)	Clôture du dépôt des listes — 10 jours de candidatures. Liste complète (5 postes élus), CV (1 page/candidat), programme en 3 points, éléments de compétences/expérience, attestation du lien avec le club.	10 j de candidatures
Mar. 7 – mer. 8 juillet	Contrôle de recevabilité des listes par la commission ; régularisation éventuelle.	RI art. 14
Mer. 8 juillet	Mise en ligne (www.es16.eu) et distribution des statuts et du règlement intérieur définitifs, au moins 48 heures avant l'ouverture du vote. Jusque-là, seuls des projets (filigranés) circulent.	Versions définitives J-48 h
Jeu. 9 juillet	Publication des listes recevables, des CV et des programmes à tous les adhérents (site du club et courriel), avant l'ouverture du vote.	Information avant le vote
Ven. 10 – lun. 20 juillet	Période de vote en ligne sur Kercia. Résolution préalable (tenue par voie électronique) → R1 statuts → R2 élection du Bureau (liste, scrutin secret) → R3 règlement intérieur → R4 pouvoirs formalités. Pouvoirs gérés électroniquement.	10 j de vote
Lun. 20 juillet (23 h 59)	Clôture du vote. Dépouillement et procès-verbaux générés automatiquement par Kercia.	Dépouillement auto
≤ 8 jours après	Relecture, validation et signature des procès-verbaux (président et secrétaire de séance) ; mise à jour du registre spécial.	Loi 1901
≤ 3 mois après	Déclaration des modifications (statuts et dirigeants) au greffe des associations (télédéclaration).	Décret 16/08/1901
Après le vote	Information des fédérations (FFF / Ligue de Paris, FFT, FFN) des nouveaux statuts et dirigeants.	Affiliations (art. 4)